

Distribué à la presse

18 juillet 1975

CONFIDENTIEL

Participation d'une délégation suisse à la prochaine réunion des ministres du serpent, le 22 septembre 1975 à Bruxelles. Approbation du projet de réponse du Chef du Département fédéral des finances et des douanes à l'invitation transmise par le ministre belge des finances

Département des finances et des douanes. Proposition du
15 juillet 1975 (annexe)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 16 juillet
1975 (annexe)

Vu la proposition du département des finances et des douanes et compte tenu de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é :

1. Le Chef du Département des finances et des douanes est autorisé, sur l'invitation du ministre belge des finances, à assister à la tête d'une délégation suisse à la prochaine réunion des ministres des finances du serpent le 22 septembre à Bruxelles, la composition et le mandat de cette délégation devant faire l'objet d'une décision ultérieure du Conseil fédéral.
2. Le projet de réponse du Chef du Département des finances et des douanes à l'invitation du ministre belge des finances (annexe IV à la proposition) est approuvé avec modification du troisième alinéa selon le co-rapport du département de l'économie publique.

Extrait du procès-verbal:

- FZD 17 (FV 9, WWD 5, SNB ZH 2, SNB BE 1) pour exécution
- EPD 6 pour connaissance
- EVD 9 (GS 3, HA 3, Integrationsbüro 3) pour connaissance

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

S. R. R. R.

Non distribué à la presse

Confidentiel

3003 Berne, le 15 juillet 1975

Au Conseil fédéral

Participation d'une délégation suisse à la prochaine réunion des ministres du serpent / Approbation du projet de réponse du Chef du Département fédéral des finances et des douanes à l'invitation transmise par le ministre belge des finances.

I But de la proposition.

Après avoir donné des informations sur la réunion du 10 juillet 1975 des ministres des finances des pays du serpent, fait le point de la situation et indiqué la suite qu'il conviendrait de donner à la réunion précitée, la présente proposition requiert pour le Chef du Département fédéral des finances et des douanes l'autorisation de participer à la prochaine réunion du serpent le 22 septembre 1975 à Bruxelles, et l'approbation de sa réponse à l'invitation qui lui en a été faite par le ministre belge des finances.

II Eléments d'information.

Les ministres des finances des pays de la CEE participant au mécanisme de flottement monétaire concerté (serpent) se sont réunis le 10 juillet à Bruxelles pour prendre acte de la rentrée du franc français dans le serpent et pour discuter de l'association éventuelle du franc suisse. A l'issue de leur réunion, un communiqué a été remis à la presse (Annexe I), dont il ressort que les ministres ont décidé

- a) de continuer la discussion avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable à l'association de notre monnaie,
- b) d'inviter une délégation suisse à leur prochaine réunion,

- 2 -

c) et de faire ensuite rapport au Conseil des ministres des finances de la CEE, le serpent "étant un mécanisme communautaire ouvert à d'autres pays qui acceptent les règles nécessaires à son bon fonctionnement".

En ce qui concerne la nature de ces règles et la délimitation qui en résultera pour la discussion du 22 septembre, le ministre français Fourcade a indiqué à l'un des membres (x) de notre mission auprès de la CEE que les sujets abordés dépasseraient le domaine de la simple technique de change et toucheraient aux conditions économiques, monétaires et fiscales du bon fonctionnement du serpent. Il a ajouté que les ministres du serpent voulaient poser à la délégation suisse des questions de principe très générales.

Par ailleurs, l'un des proches collaborateurs du ministre de Clerq, qui présidera la réunion du 22 septembre a déclaré à x qu'à son avis la discussion serait surtout centrée sur les problèmes de politique économique générale et de mouvements de capitaux. Il pensait que la France ne réussirait pas à déclencher une discussion fiscale, mais que ce serait aussi à la délégation suisse de l'éviter. Il a ajouté que la Communauté avait ses propres problèmes en matière fiscale (Luxembourg) et qu'elle ne disposait d'ailleurs d'aucune politique commune en la matière. Il a précisé pour terminer que les Belges ne tenaient pas à entamer une discussion fiscale.

III Appréciation de la situation.

Le 11 juillet, le Chef du Département des finances et des douanes, s'est entretenu avec une délégation du Directoire de la Banque nationale et avec le Directeur de la Division du Commerce en vue de faire le point de la situation.

Les participants à cet entretien ont constaté que la procédure adoptée par les ministres tendrait à retarder une éventuelle association du franc suisse, mais qu'il ne serait pas mauvais pour les autorités suisses de disposer d'un plus long délai de réflexion, étant donné l'incertitude qui planait sur le comportement du franc français, dont le maintien dans le serpent pouvait s'avérer difficile.

- 3 -

Ils ont d'autre part estimé que le résultat de la réunion du 10 juillet était positif en ce qui nous concerne. La volonté exprimée dans le communiqué de parvenir à une issue favorable témoignait d'un intérêt commun pour l'association du franc suisse. Si le communiqué relevait le caractère communautaire du serpent, il n'en confirmait pas moins son ouverture à d'autres pays.

S'agissant de l'invitation à la prochaine réunion du serpent, les participants à l'entretien du 11 juillet sont tombés d'accord pour dire qu'il faudrait lui donner une suite favorable. D'abord parce que l'acceptation de cette invitation, sans créer aucun engagement pour les autorités suisses, constituait le seul moyen de sauvegarder l'option d'une association du franc suisse au serpent. Deuxièmement, parce qu'il apparaissait que la délégation suisse aurait un bon dossier à défendre à Bruxelles. En effet, il lui serait aisé de démontrer dans une discussion générale que les pays de la Communauté n'ont pu réaliser jusqu'ici de progrès notables dans l'harmonisation de leurs politiques économique, monétaire et fiscale, et qu'ils ne peuvent pas conséquent tenter d'imposer à des pays tiers une discipline qu'ils n'ont pas encore pu établir entre eux. Dans la discussion, la délégation suisse ne devrait accepter de prendre en considération que des politiques et réalisations communautaires, ce qui excluerait à priori toute discussion bilatérale avec des pays du serpent.

Suites données à la réunion des ministres du serpent du 10 juillet 1975

Commentaires officiels

Se fondant sur cette appréciation de la situation, les participants ont estimé qu'il convenait de mettre au point un commentaire officiel pour répondre aux demandes de la presse. Ce commentaire qui reflète la réaction à la fois positive et réservée de l'Administration fédérale, vous est remis en annexe (Annexe II).

- 4 -

Transmission aux ambassades

Le texte de ce commentaire a été transmis aux missions diplomatiques suisses intéressées, en les priant de ne prendre aucune initiative en la matière pour le moment.

Réponse au ministre de Clerq

En ce qui concerne l'invitation du ministre de Clerq (Annexe III), le Chef du Département des finances et des douanes a considéré que la réponse devait être faite en son propre nom, afin de ne pas engager le Conseil fédéral vis-à-vis de l'extérieur, mais qu'il devait requérir au préalable son approbation. Comme il ne peut être question de faire attendre la réponse jusqu'à la prochaine réunion du Conseil fédéral fixée au 11 août, il lui a semblé indiqué de procéder à une consultation rapide par correspondance.

Quant au contenu de la réponse, les participants à l'entretien du 11 juillet ont trouvé qu'il devait refléter la même satisfaction que le commentaire officieux, traduire notre volonté de ne discuter que des points en rapport direct avec le fonctionnement du serpent et réserver la décision finale du Conseil fédéral.

Le texte de ce projet de réponse approuvé par le Chef du département fédéral des finances et des douanes vous est remis en annexe (Annexe IV).

En conséquence, le Département des finances et des douanes à l'honneur de vous

proposer

- 1) d'autoriser le Chef du Département des finances et des douanes, sur l'invitation du ministre belge des finances, à assister à la tête d'une délégation suisse à la prochaine réunion des ministres des finances du serpent le 22 septembre à Bruxelles, la composition et le mandat de cette délégation devant faire l'objet d'une décision ultérieure du Conseil fédéral.

- 5 -

- 2) d'approuver le projet de réponse du Chef du Département des finances et des douanes à l'invitation du ministre belge des finances (Annexe IV).

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES
ET DES DOUANES

Le suppléant

Hürlimann

Extraits du procès verbal

- DFFD 17 (SG9, WWD 5, SNB ZH 2, SNB BE)
- DEP
- DFP
- Bureau de l'intégration

Annexe I

Communiqué publié à l'issue de la réunion des ministres du serpent du 10 juillet 1975

" En accord avec ses partenaires de la CEE et afin de renforcer l'Union économique et monétaire européenne, le Gouvernement français a fait connaître sa décision de rejoindre aujourd'hui le dispositif de flottement concerté issu de l'Accord de Bâle et plus connu sous le nom de serpent. Cette décision a été saluée avec satisfaction par les ministres.

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales ont exprimé le désir de continuer ensemble la discussion avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable à l'association du franc suisse au serpent. Ils ont décidé à cette fin d'inviter une délégation suisse à leur prochaine réunion. Ils feront ensuite rapport au Conseil des ministres de la CEE, le serpent étant un mécanisme communautaire ouvert à d'autres pays qui acceptent les règles nécessaires à son bon fonctionnement".

Annexe II

11.7.1975

Commentaire officieux

urgent

"Selon des sources proches de l'Administration fédérale, le résultat de la discussion des ministres des Finances des pays membres du "Serpent" concernant une éventuelle association du franc suisse a été accueilli à Berne avec satisfaction. La décision des ministres de continuer ensemble les discussions avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable témoigne de l'intérêt général de renforcer la stabilité monétaire en Europe.

L'invitation qui doit être adressée à une délégation suisse d'assister en septembre à leur prochaine réunion devrait permettre une discussion générale sur les modalités du fonctionnement du serpent. C'est dans cet esprit qu'elle sera examinée à Berne dès sa réception."

franc suisse et serpent:

"Les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales ont exprimé le désir de continuer avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable à l'association du franc suisse au serpent. Ils ont décidé à cette fin d'envoyer une délégation suisse à leur prochaine réunion. Ils ont également rapporté au Conseil des ministres de la CEE le souhait d'élaborer un mécanisme communautaire ouvert à d'autres pays qui pourraient adopter les règles nécessaires à son fonctionnement."

Original envoyé à; - M. le Conseiller fédéral G. ...

des envoyées à - bureau de l'intégration

- Division de commerce

2504

11.7.75

14.45h

Annexe III

Bruxelles, 11.7.75 13.45h câble no 136

urgent

pour M. le Conseiller fédéral Chevallaz

Voici texte de l'invitation qui vous est adressée par le ministre belge des finances :

quote

Bruxelles, le 10 juillet 1975.

Mon cher collègue,

J'ai le plaisir de vous faire part des conclusions de la réunion des ministres du serpent, concernant l'éventuelle adhésion du franc suisse au serpent:

" Les ministres des finances et gouverneurs des banques centrales ont exprimé le désir de continuer ensemble la discussion avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable à l'association du franc suisse au serpent. Ils ont décidé à cette fin d'inviter une délégation suisse a leur prochaine réunion. Ils feront ensuite rapport au Conseil des ministres de la CEE., le serpent étant un mécanisme communautaire ouvert à d'autres pays qui acceptent les règles nécessaires à son bon fonctionnement".

./.

Original envoyé à; - M. le Conseiller fédéral G.-A. Chevallaz

Copies envoyées à - bureau de l'intégration

- Division du commerce

e. 2 5 0 4

11.7.75 14.45h - tlo -

- 2 -

J'ai donc le plaisir de vous inviter à la prochaine réunion du serpent, qui se réunira à Bruxelles le lundi, 22 septembre, à 10 heures, au palais d'Egmont.

Pour votre information, je vous signale que les autres délégations seront composées de leur ministre des finances, leur gouverneur de la banque nationale, chacun accompagné d'une personne.

Puis-je vous demander d'avoir l'amabilité de m'indiquer si vous pouvez accepter notre invitation et, si comme je l'espère, votre réponse est positive, de m'indiquer la composition de votre délégation.

En espérant de vous revoir bientôt,

bien cordialement,

Willy de Clerq,

ministres des finances

unquote

Je vous transmettrai l'original de cette invitation par le prochain courrier diplomatique.

Caillat

Suissemiss.

Bien cordialement,

G.A. Chevillard

Chef du Département
des finances et des monnaies

Annexe IV

Projet de réponse à M. le Ministre Willy de Clerq

Bern, den 16. Juli
Berne, le...

Mon cher collègue,

Je vous remercie de votre lettre du 10 juillet où vous me communiquez les conclusions de la réunion des ministres du serpent concernant l'association éventuelle de la Suisse et votre invitation à participer à la prochaine réunion qui se tiendra le 22 septembre à Bruxelles.

Je considère que la décision des ministres de continuer ensemble les discussions avec les autorités suisses en vue de trouver une issue favorable à l'association du franc suisse au serpent, témoigne de l'intérêt général de renforcer la stabilité monétaire en Europe.

J'accepte volontiers l'invitation à participer à la prochaine réunion des ministres dans l'idée qu'elle permettra une discussion générale des modalités techniques de fonctionnement du serpent. Cette discussion donnera aux autorités suisses le moyen de disposer des éléments d'appréciation nécessaires pour prendre leur décision.

Je vous communiquerai ultérieurement la composition de ma délégation.

Bien cordialement

G.A. Chevallaz

Chef du Département fédéral
des finances et des douanes

Bern, den 16. Juli 1975

AUSGETEILT

Vertraulich

M i t b e r i c h t

Wir stimmen mit der Lagebeurteilung des Eidg. Finanz- und Zolldepartements in seinem Antrag vom 15. Juli betreffend das Ergebnis der EG-Finanzministerkonferenz in der Frage eines allfälligen schweizerischen Beitrittsgesuches zur europäischen Währungsschlange überein. Wir teilen die Auffassung, dass die inzwischen eingetroffene Einladung an die Schweiz zur Teilnahme an der nächsten Sitzung der Finanzminister und Notenbankleiter der Schlangenländer am 22. September 1975 angenommen werden sollte. Wir möchten jedoch vorschlagen, dass der dritte Absatz des in Beilage IV vorgesehenen Antwortschreibens neu formuliert wird wie folgt:

"J'accepte volontiers l'invitation qui m'est faite de prendre part à la prochaine réunion des Ministres dans l'idée qu'elle permettra de tirer les conclusions des discussions qui ont déjà eu lieu sur le plan technique au sujet des modalités de fonctionnement du Serpent. Cette réunion devra confirmer et, le cas échéant, préciser les éléments d'appréciation qui seront nécessaires à nos autorités respectives pour parvenir à une décision."

Unser Abänderungsvorschlag entspricht folgenden Ueberlegungen:

- Es scheint uns zweckmässig zu präzisieren, wie dies im Antrag des Finanzdepartements deutlich zum Ausdruck gebracht wird, dass die Diskussion über die Bedingungen des Schlangenbeitritts sich auf die währungstechnischen Modalitäten zu beschränken hat. Da diese bereits auf dem Niveau der Notenbankleiter besprochen worden sind, kann durch einen Hinweis auf diese Vorberatungen der sachliche Rahmen am eindeutigsten abgegrenzt werden.

Der gleiche Gedankengang kann im folgenden Satz nochmals zum Ausdruck gebracht werden, indem von einer Bestätigung oder Präzisierung der Beurteilungselemente, also nicht etwa von einer Ergänzung durch neue Elemente gesprochen wird.

- 2 -

- Der wichtige Hinweis auf die Tatsache, dass sich die Schweiz ihren eigenen Entscheid bis nach Vorliegen des Ergebnisses dieser gemeinsamen Diskussion vorbehält, gilt natürlich auch für die Gegenseite. Deshalb schlagen wir vor, dass von "autorités respectives" gesprochen wird, ein Begriff, in den auch die Europäische Gemeinschaft eingeschlossen werden kann.

* * *

Der Lagebeurteilung im Hinblick auf die bevorstehende Diskussionsrunde, die in Abschnitt III des Antrages des Finanzdepartementes angestellt wird, möchten wir präzisierend noch folgendes beifügen:

Es gilt unseres Erachtens zu unterscheiden zwischen den Verhandlungen über die im Zusammenhang mit einem Schlangenbeitritt zu übernehmenden Verpflichtungen und einer allgemeinen Aussprache über wirtschafts- und währungspolitische Fragen. Was die Verpflichtungen anbetrifft, müssen diese selbstverständlich auf die währungstechnischen Aspekte, die Gegenstand der Beratungen der Notenbankgouverneure bildeten, beschränkt bleiben. Die generelle Aussprache dagegen könnte alle Gebiete von gemeinsamem Interesse beschlagen. Bereits bei den Verhandlungen über das Freihandelsabkommen und in unseren seitherigen Kontakten mit EWG-Kreisen haben wir auf die Wünschbarkeit häufigerer und intensiverer Konsultationen zwischen der Schweiz und den EG-Staaten hingewiesen, angesichts des Umstandes, dass wegen der engen Verflechtung unserer Volkswirtschaften die wirtschafts- und währungspolitischen Entscheidungen des einen Landes Auswirkungen auf das andere haben. Dieser Wunsch ist bisher auf betonte Zurückhaltung gestossen. Wenn nun auf Betreiben Frankreichs aus Anlass des schweizerischen Assoziierungswunsches an die Währungsschlange eine derartige Aussprache als erforderlich erachtet wird, haben wir nicht nur keinen Anlass, uns einer derartigen Diskussion zu entziehen, sondern im Gegenteil ein Interesse, dass ein Präzedenzfall geschaffen wird; wohlverstanden für gegenseitige Konsultationen, die zu einer vermehrten Abstimmung des Vorgehens führen können, nicht aber für einseitige Harmonisierungsbegehren, die von der EWG an die Schweiz herangetragen würden. Die vom Finanzdepartement erwähnte Tatsache, dass die EG bezüglich ihrer Gemeinschaftspolitik auf dem Wirtschafts- und Währungsgebiet noch kaum Fortschritte vorzuweisen hat, bietet Gewähr dafür, dass derartige Harmonisierungsbegehren ohne weiteres zurückgewiesen werden könnten. Dies braucht uns aber nicht daran zu hindern, mit den Finanzministern der Schlangenländer auch über deren nationale Wirtschafts- und Währungspolitik zu sprechen und sowohl auf die Belastungen, die infolge des divergierenden Vorgehens für die Währungsschlange entstehen können, als auch auf die Auswirkungen auf die schweizerische Konjunkturlage hinzuweisen.

* * *

Die aus naheliegenden politischen Gründen erfolgte Betonung des Gemeinschaftsaspektes der Währungsschlange (Motivierung des wirtschaftlich nicht unbedenklichen Wiedereintritts des Franzosenfrankens in die Schlange) lässt es als angezeigt erscheinen, dass nicht mehr von einem Beitritt, sondern von einer Assoziierung des Schweizerfrankens gesprochen wird, wie dies im Communiqué der Finanzminister geschehen ist. Dies wirft jedoch die Frage der institutionellen Ausgestaltung dieses Assoziierungskonzeptes auf. Die Schweiz muss bezüglich des Interventionsmechanismus die gleichen Rechte und Pflichten haben wie die übrigen Schlangenländer und auch zu den entsprechenden Konsultationen der Finanzminister und Notenbankgouverneure der Schlangenländer zugelassen werden. Die mit der Wahrung der Beziehungen zur EG beauftragte Handelsabteilung und des Integrationsbüro sind anzuweisen, diesen institutionellen Aspekt näher abzuklären und dem Bundesrat für die vorgesehene Aussprache über das Vorgehen am 22. September Bericht zu erstatten.

EIDG. VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT

[Handwritten signature]

Kopie an:

Schweizerische Nationalbank, Zürich und Bern
 Handelsabteilung
 Integrationsbüro

[Faint handwritten signature]